

Notice du Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz

Berne, 15 octobre 1942

Hier, 14 octobre, à 17 heures 15, j'ai reçu le Ministre d'Allemagne.

Notre entretien a porté d'abord et assez longuement sur la démarche faite par M. de Bibra, sur ordre du Ministère des Affaires étrangères, le vendredi 9, au sujet des survols de notre territoire par des avions anglais¹.

Je n'ai pas caché que j'avais été étonné et peiné (peinlich berührt) par cette démarche.

Etonné, parce que j'avais déjà, quelques jours auparavant, annoncé au Ministre d'Allemagne que nous avions protesté à Londres très énergiquement, que j'avais moi-même doublé cette protestation par un entretien très sérieux avec le Ministre d'Angleterre à Berne. Je ne comprenais donc pas qu'au Ministère des Affaires étrangères on ait pu supposer qu'aucune protestation n'avait eu lieu.

Peiné, parce que je ne m'expliquais pas qu'on puisse, à Berlin, douter un instant de notre volonté de faire tout ce qui est utile et possible pour nous défendre contre de pareilles incursions. J'aurais compris la démarche si, lors d'un deuxième survol, nous étions restés passifs. Mais la première fois on devait très bien comprendre pourquoi nous n'avions pu agir utilement. Le temps est très limité. Avant d'intervenir, il faut savoir si véritablement on est en présence d'un survol de quelque importance, quelle est la direction du vol. Il faut pour cela, surtout la nuit, un certain nombre d'observations. Quand elles sont recueillies, il est quelquefois trop tard pour agir. Au bout de 15 à 20 minutes, les avions ont quitté déjà notre ciel.

J'étais peiné aussi qu'on ait pu supposer que nous restions indifférents. Au contraire, le 1^{er} octobre déjà, le Conseil fédéral avait doublé le nombre des troupes de défense anti-aérienne en service². Il se proposait d'en augmenter encore le nombre.

Quant aux survols des 2 et 6 octobre, comme celui du 12 au 13, ils étaient si incertains et si minimes que tout naturellement on devait saisir qu'aucune réaction n'ait eu lieu. A ce propos, j'ai très nettement attiré l'attention du Ministre sur notre désir d'éviter des incidents à la frontière. Il sait combien ils sont désagréables et dangereux. Lorsqu'il s'agit ainsi de frôlements, on ne peut savoir a priori et la nuit surtout quels sont les avions et les aviateurs en question, s'il

1. Cf. la notice de C. Stucki du 9 octobre et les annotations manuscrites de Pilet-Golaz qui a discuté le 7 octobre avec Köcher, ainsi que l'annexe du présent document (E 2001 (E) 1967/113/126).

2. Lors de la séance du 28 septembre, Pilet-Golaz a lu à ses collègues du Conseil fédéral deux télégrammes de Berlin à ce sujet (E 2001 (E) 1967/113/126). Cf. les PVCF N° 1602 et N° 1678 (du 13 octobre 1942) E 1004.1 1/426.

s'agit d'erreur ou pas. Il ne manquerait plus que de descendre encore un pauvre pilote égaré venant d'Allemagne ou y rentrant. C'est alors qu'à Berlin on protesterait. Il devait comprendre cela et le faire comprendre.

Tout autre était la question des survols opératifs empruntant le ciel suisse. Là, nous ferions tout ce que nous pourrions. Encore faudrait-il que l'Allemagne nous livre les projecteurs qu'elle nous a toujours promis et qu'elle a retenus depuis 1940.

Le deuxième objet concernait le conflit entre l'Angleterre et l'Allemagne pour les prisonniers de guerre. Voir la lettre confirmative écrite à M. Köcher le 15³.

Le troisième objet intéressait les aviateurs internés: c'était une pure mise au courant des démarches actuellement engagées par les Anglais auprès de la France et de l'Espagne pour le passage de leurs propres aviateurs⁴.

Puis, M. Köcher a attiré mon attention sur l'attitude actuelle de la presse suisse. Il m'a signalé un certain nombre d'articles dépassant les limites d'une opinion impartiale et pondérée. Il avait en vue surtout des articles du St. Galler Tagblatt⁵, de la Berner Tagwacht⁶, de la Thurgauer Arbeiterzeitung⁷ et de la Libera Stampa⁸. Il faut reconnaître que ces articles ne correspondent pas du tout à l'attitude conseillée par le Gouvernement fédéral et à la position de la Suisse. M. Köcher attire très catégoriquement et très amicalement – il faut le souligner – mon attention sur les répercussions qui pourraient en résulter.

Bien entendu, je me défends contre une généralisation injuste: que certains journaux commettent des abus ne signifie pas que la presse suisse dans son ensemble adopte une attitude contraire à la neutralité. Mais il n'en reste pas moins que les abus commis sont commis et que ce sont eux qui attirent l'attention de l'extérieur, et non pas les articles corrects.

Je lui demande de faire son possible pour que les interprétations à Berlin ne soient pas passionnées, comme, de mon côté, je m'emploie toujours à prêcher chez nous le calme et la pondération. Mais – je ne *me* le cache pas, sans le lui dire – je suis inquiet. Notre presse et notre peuple font actuellement une spéculation dangereuse.

3. *Il s'agit de l'affaire des prisonniers de guerre menottés à la suite de la tentative de débarquement à Dieppe. La diplomatie suisse s'occupe de ce dossier d'octobre 1942 à décembre 1943 cf. E 2001 (D) 3/474 et E 2200 London 61/4.*

4. *Sur la libération et le rapatriement des aviateurs allemands et anglais internés en Suisse, cf. le PVCF N° 2120 du 18 décembre 1942, E 1004.1 1/428.*

5. *Cf. E 4450/321, 992, 6231.*

6. *Cf. E 4450/116-117, 616-617, 6195-6196.*

7. *Cf. E 4450/328, 993, 7101.*

8. *Cf. E 4450/216, 1122, 6218, 7099.*

ANNEXE I

E 2001 (E) 1967/113/126

*Le Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz,
au Chef du Département militaire, K. Kobelt*

Copie

L

Berne, 10 octobre 1942

La démarche à laquelle nous devons nous attendre à la suite du survol de notre territoire, dans la nuit du 19 au 20 septembre, par l'aviation anglaise, désireuse de tourner la défense adverse pour attaquer Munich, s'est produite hier⁹.

J'ai dû constater une fois de plus quelle importance notre voisin du nord attachait à ce que nous marquions notre volonté d'absolue et loyale neutralité, d'indépendance aussi. Comme on ne constate pas de réaction militaire quelconque, on se demande si nous méconnaîtrions les obligations que nous imposent notre situation et notre attitude traditionnelles.

Il va sans dire que je suis le premier à mesurer et à exposer les difficultés de tous ordres, techniques et matérielles, auxquelles nous nous heurtons. Mais il n'en reste pas moins qu'il est absolument indispensable de ne pas se borner, dans des occasions de ce genre, à des protestations diplomatiques, plus ou moins platoniques dans leur effet.

Je suis donc forcé d'insister pour que les mesures que j'ai demandé au Conseil fédéral que l'on prenne, immédiatement après le survol des 19/20 septembre, ne tardent pas à être appliquées. Il faut absolument que nous ayons, sous une forme ou sous une autre, un barrage.

Si nous nous montrions à ce sujet indifférents ou trop lents, pour ne pas dire négligents, les conséquences les plus sérieuses ne manqueraient pas d'en résulter. Je suis convaincu de la gravité de l'événement et j'espère que vous pourrez me donner à très bref délai les apaisements réclamés; sinon, je ne puis répondre de rien¹⁰.

ANNEXE II

E 2001 (E) 1967/113/126

*Le Chef de la Division des Affaires étrangères du Département politique, P. Bonna,
au Ministre de Suisse à Berlin, H. Frölicher*

Copie

L FY Vertraulich

Bern, 16. Oktober 1942

[...]¹¹

Was die technischen Schwierigkeiten einer wirksamen aktiven Abwehr anbelangt, so dürfte Ihnen bekannt sein, dass unsere Abwehrmittel beschränkt sind, dass wir, im Gegensatz zu Deutsch-

9. Cf. N° 246.

10. *Le même jour, Pilet-Golaz adresse une copie de cette lettre au Président de la Confédération et une lettre personnelle pour évoquer son manque d'informations sur les réactions de l'Armée à cette menace, pour rappeler la nervosité qui se manifeste en Allemagne et afin d'insister sur l'urgence nécessaire. [...]* Il ne faut pas se le dissimuler: si nous n'agissons pas, bien entendu dans la mesure de nos moyens et de nos forces, – nous risquons avec une quasi certitude que notre ciel devienne le théâtre d'opérations et de combats, pour laisser de côté toute autre éventualité.

Je considère la question comme si délicate et si grave que je me sens tenu d'attirer votre attention sur elle et de vous prier d'intervenir pour qu'à bref délai, je sois en mesure de donner les assurances que comportent notre statut et notre volonté de neutralité (E 2001 (E) 1967/113/126).

11. *La lettre commence par un rappel des faits et par un compte rendu de l'entretien entre Köcher et Pilet-Golaz du 14 octobre.*

17 OCTOBRE 1942

821

land, über keine Nachtjäger verfügen, dass unsere Fliegerabwehrbatterien nicht zahllos sind und nicht über die modernen grosskalibrigen Geschütze verfügen, die erlauben, Flugzeuge in den heute oft benutzten höhern Regionen zu erreichen¹². Ein rein demonstrativer Einsatz von Abwehrgeschützen, gewissermassen ins Blaue hinein, widerspricht wohl auch der militärischen Disziplin; er ist zudem, neuern Erfahrungen zufolge, je nach der Art der verwendeten Munition, unter Umständen für das überflogene Gebiet mit grössern Unzukömmlichkeiten und Gefahren verbunden als für die überfliegenden Flugzeuge. Die letzterwähnten Erwägungen dürfen uns aber, ebensowenig wie die Kostenfrage, davon abhalten, die Abwehr einzusetzen, sobald höhere Landesinteressen auf dem Spiele stehen, wie es im vorliegenden Fall offensichtlich zutrifft.

Die letzte schwere Verletzung vom 19./20. September hat noch nicht ihre Erledigung gefunden, indem die britische Regierung auf unsern Protest bisher die Antwort schuldig geblieben ist. Wir bringen die Angelegenheit unserer Gesandtschaft in London telegraphisch in Erinnerung mit der Bitte, nunmehr auf Erledigung zu dringen¹³.

12. *A ce sujet, cf. la lettre du Général H. Guisan du 9 décembre 1942 qui préconise des mesures nouvelles destinées à assurer la défense de notre espace aérien, en rappelant son ordre du 20 juin 1940 fondé sur une décision qui avait été prise d'entente avec le Conseil fédéral (E 5795/386). Cf. DDS, vol. 13, N° 300, note 2.*

13. *Cf. la décision du Conseil fédéral de publier un communiqué de presse sur les violations graves et réitérées de l'espace aérien suisse par l'aviation anglaise qui ont motivé une protestation très nette par le Ministre de Suisse à Londres (PVCF N° 1744 du 27 octobre 1942, E 1004.1 1/426).*

Le Conseil fédéral ayant discuté à nouveau des survols du territoire suisse lors de sa séance du 24 novembre, le Chef du DMF, Kobelt, écrit le lendemain une lettre au Général H. Guisan (E 5795/386).